

*Date de dépôt : 14 avril 2020*

## **Rapport**

**de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Anne Marie von Arx-Vernon, Patricia Bidaux, Jean-Luc Forni, Jacques Blondin, Olivier Cerutti, Bertrand Buchs, Jean-Marc Guinchard, Claude Bocquet, Christina Meissner, François Lance, Marc Falquet, Pierre Eckert, Marjorie de Chastonay, Jocelyne Haller pour une véritable prévention en milieu scolaire du fléau « loverboys »**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Anne Marie von Arx-Vernon**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport, présidée par M<sup>me</sup> Marjorie de Chastonay, a traité cette motion lors de cinq séances, les 8, 22 et 29 janvier, le 19 février et le 4 mars 2020. La rapporteure remercie tout particulièrement M<sup>me</sup> Marjorie de Chastonay pour la qualité de sa présidence.

Le procès-verbal a été tenu par M. Sylvain Maechler que la rapporteure remercie pour sa fidèle restitution des travaux de la commission.

Ont assisté aux travaux de la commission : M<sup>me</sup> Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, M<sup>me</sup> Paola Marchesini, secrétaire générale, et M<sup>me</sup> Francine Novel, directrice service élèves ES II. La rapporteure les remercie pour leur précieuse contribution.

## Séance du 8 janvier 2020 : présentation de la M 2591 par M<sup>me</sup> von Arx-Vernon, auteure de la motion

### *Rappel du contexte*

M<sup>me</sup> von Arx-Vernon indique que cette motion parle d'un fléau peu visible mais bien réel. Elle explique que ces loverboys se comportent comme des proxénètes en séduisant de jeunes femmes ou de jeunes hommes en les poussant à la prostitution ou la délinquance – et ce y compris dans la cadre scolaire. Elle indique que le GRETA – le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe – dans son deuxième rapport sur la Suisse invitait à prendre des mesures concernant ce fléau. Elle ajoute qu'au niveau suisse, déjà en 2011, FEDPOL (l'Office fédéral de la police) avait signalé les risques des méthodes de ces loverboys qui tentent d'exploiter sexuellement des jeunes femmes et hommes vulnérables.

### *Chambres fédérales*

Elle ajoute qu'en 2018 un texte a été déposé par le Groupe du centre aux Chambres fédérales et que le Conseil fédéral a répondu que « *les écoles ont à cœur de sensibiliser les potentielles victimes et que FEDPOL abordera de nouveau ce phénomène lors de table ronde cantonale et aidera les cantons à prendre les mesures adéquates* ». Elle indique que ce projet est malheureusement resté au stade de vœux pieux.

### *Campagne nationale*

M<sup>me</sup> von Arx-Vernon ajoute qu'une campagne nationale entre 2017 et 2019 appelée « Ouvrir les yeux » a mis en place un bus d'information devant l'UNIGE et les HUG à Genève pour sensibiliser la population et les professionnel-le-s à cet enjeu. Elle ajoute que le Plan d'action national contre la traite des êtres humains de 2017-2020 recommande également de favoriser la prévention dans ces domaines.

### *Canton de Berne*

Elle indique que le canton de Berne a clairement pris position sur ce sujet en déposant une information au sein de l'instruction publique. Ils ont mis en place une action proactive et déterminée sur le sujet. Elle souligne que les victimes vont difficilement demander de l'aide et sont souvent totalement sous l'emprise de leurs agresseurs. Ces personnes doivent donc être accompagnées et soutenues pour qu'elles comprennent qu'elles sont des victimes. Elle précise que le prédateur peut aussi être mineur. Elle pense qu'il est essentiel que des actions aient lieu dans le cadre de l'école.

## ***Canton de Genève***

*M<sup>me</sup> von Arx-Vernon* indique qu'à Genève depuis 2016 la BTPI (brigade de lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution illicite) a déjà identifié ce phénomène. Elle relève un article de la TDG du 2 novembre 2019 qui y fait référence. Le PDC souhaite donc la mise en place au niveau du DIP d'une campagne de sensibilisation et d'information similaire au modèle bernois sur la thématique des « loverboys » et sur celle de la prostitution 2.0.

## ***Questions de la commission***

Une commissaire (PLR) demande combien d'enfants et d'adolescents sont touchés par ce phénomène et s'il y a des chiffres – et une différence entre les chiffres officiels et les projections de chiffres non officiels.

*M<sup>me</sup> von Arx-Vernon* répond qu'il est difficile de donner des chiffres. Dans le canton de Berne, ils ont identifié une douzaine de cas. Elle souligne que la plupart des victimes ne sont tout simplement pas identifiées, faute d'outils de détection.

Un commissaire (UDC) demande s'il y a déjà eu des cas de prédateurs mineurs.

*M<sup>me</sup> von Arx-Vernon* confirme que la BTPI a identifié ce problème.

Le commissaire (UDC) demande si elle a des contacts avec des écoles.

*M<sup>me</sup> von Arx-Vernon* répond que la « table ronde » genevoise (Mécanisme de coopération administrative de lutte contre la traite des êtres humains) comprend de nombreux acteurs et partenaires. Elle précise que cette table ronde existe depuis 2005 et qu'au fur et à mesure ils ont invité de nouveaux partenaires comme l'hôpital ou le service de protection des mineurs.

Le commissaire (UDC) demande si des stratégies sont mises en place dans les cantons de Vaud, de Fribourg et du Valais concernant les « loverboys ».

*M<sup>me</sup> von Arx-Vernon* répond que les procureurs de ces cantons sont attentifs, notamment dans le canton de Fribourg, que des structures existent dans le canton de Vaud pour les victimes de traite des êtres humains, mais qu'il n'existe pas de stratégie particulière pour lutter contre les loverboys.

Un commissaire (S) demande quel est le coût de la politique mise en place à Berne et si des postes ont été créés.

*M<sup>me</sup> von Arx-Vernon* répond qu'elle n'a pas de chiffre. Mais le canton de Berne est soutenu par ACT212, première ONG à déclencher le signal d'alarme, ainsi que la LAVI. Elle précise qu'à sa connaissance de nouveaux postes n'ont pas été créés.

Un commissaire (S) demande si ces loverboys agissent aussi en dehors du milieu scolaire.

*M<sup>me</sup> von Arx-Vernon* confirme, mais indique que le milieu scolaire est l'endroit de toutes les préventions. Elle souligne qu'à l'école il y a une grande capacité de détection et de sensibilisation.

Le commissaire (S) demande qui s'occupe de l'accompagnement des victimes.

*M<sup>me</sup> von Arx-Vernon* répond que cela peut être le SPMi ou des professionnels socio-éducatifs, ainsi que des institutions spécialisées dans le domaine de l'accueil de victimes de traite des êtres humains, et c'est du cas par cas.

Le commissaire (S) demande si elle voit un lien entre cette problématique et les RMNA – et s'il serait possible de profiter d'un financement en faveur des RMNA pour aborder cette thématique.

*M<sup>me</sup> von Arx-Vernon* indique que dans les recommandations du Conseil de l'Europe ou dans le Plan national suisse, il est mentionné que les RMNA sont la population vulnérable la plus à risque et exposée. Mais elle précise que l'on s'attend à ce que ces jeunes soient victimes de prédateurs. Elle ajoute que si les RMNA sont scolarisés, ils sont sous la protection du système scolaire qui doit mettre en place des mesures de détection.

### ***Position du département***

*M<sup>me</sup> Marchesini* indique qu'ils ont regardé s'ils ont eu connaissance dans le cadre scolaire de phénomènes qui peuvent faire penser à cette catégorie de problème. Mais elle précise qu'ils n'ont eu aucun retour. Ils ont donc de la peine à identifier des réseaux de sensibilisation. Elle indique que la procédure contre la maltraitance mise en place au DIP depuis plus d'une année a permis un travail de terrain pour sensibiliser les professionnels à identifier des jeunes qui donnent des signaux de maltraitance et à remonter les informations. Elle indique qu'il existe donc une ouverture autour de cette procédure plus large, mais qu'il n'y a pas d'action spécifique du département concernant les loverboys. Elle indique qu'ils n'ont pas eu d'alerte, mais que cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problème.

*M<sup>me</sup> Novel* indique que le travail de sensibilisation et d'information par le biais de la procédure contre la maltraitance est dans l'axe de ce qui existe déjà en ES I et II avec l'attention portée suite à un changement de comportement. Mais elle précise qu'ils rattachent plus cela à la plateforme « garder le lien ». Elle souligne qu'ils sont très sensibles aux changements d'attitude chez les jeunes et que ces informations sont rapidement remontées.

Elle ajoute qu'ils interviennent de manière rapide pour rencontrer l'école, les jeunes et éventuellement les familles. Par ce biais, les changements d'attitude sont signalés. Elle indique qu'il est possible que ce phénomène ne soit pas suffisamment connu. Elle souligne que cela concerne des réseaux et une forme de marchandisation du corps humain. Elle précise que le fait que cela ne remonte pas jusqu'à eux veut peut-être dire que les mailles sont à trouver ailleurs et qu'ils doivent probablement se renseigner plus. Elle souhaite notamment rencontrer la BTPI – afin de mieux cerner la problématique.

*M<sup>me</sup> von Arx-Vernon* souligne que cela ne concerne pas que des réseaux et que ce phénomène est polymorphe – et que cela peut aussi concerner le petit ami qui exploite sa copine en profitant de sa vulnérabilité. Elle souligne que si les gens ne sont pas formés ils ne vont pas le voir. Elle insiste sur la subtilité et la complexité du phénomène, et ajoute que c'est un fléau qui n'épargne pas la Suisse. Elle pense qu'il peut être intéressant de voir ce qu'a mis en place le canton de Berne. Elle indique qu'avant 2005 – avant que le personnel soit formé – les HUG, par exemple, n'avaient pas détecté de victime de traite.

Une commissaire (S) indique que ce n'est pas parce qu'un phénomène est souterrain, polymorphe et pas encore revenu à la surface aux yeux d'une autorité institutionnelle qu'il n'existe pas. Elle ne voit pas pourquoi il n'y aurait pas ce genre de problématique à Genève si cela existe à Berne. Elle demande l'audition de la BTPI, ainsi que d'un représentant du DIP bernois pour expliquer ce qu'ils font.

Une commissaire (PLR) indique avoir travaillé sur cette question au niveau européen et ajoute qu'il est rare que la victime demande de l'aide, car cela veut dire qu'elle a confiance en l'autorité et reconnaît qu'il y a un problème avec la personne qui l'exploite.

Une commissaire (PDC) indique que dans le canton de Berne, en 2018, sept cas ont été signalés à la ligne d'appel nationale ACT212, ce qui a participé à la mise en place de la politique publique. Leur action a donc été basée sur une remontée de cas.

La présidente met aux voix l'audition de la BTPI.

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : –

***L'audition de la BTI est acceptée.***

La présidente met aux voix l'audition du DIP bernois.

Oui : 12 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : –

***L'audition du DIP bernois est acceptée.***

### **Séance du 22 janvier 2020 : Audition de M. David Strickler, adjudant de la brigade de lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution illicite**

M. Strickler indique que le phénomène des loverboys est bien connu de la brigade, mais qu'ils n'ont pas de cas touchant la population locale genevoise ou avoisinante. Il explique qu'ils ont des cas touchant la population roumaine et hongroise se prostituant au boulevard Helvétique. Il précise que l'idée de sensibiliser les écoles est excellente. Il indique qu'aux portes de Genève il y a un phénomène qui s'apparente à de la prostitution touchant les ethnies nigérianes, mais que cela ne se retrouve pas à Genève. Il ajoute qu'ils collaborent étroitement avec la Police fédérale, et que l'une de leurs collaboratrices est notamment partie au Nigéria avec eux pour connaître le système.

#### ***Questions de la commission***

Un commissaire (UDC) demande s'ils travaillent avec INTERPOL.

M. Strickler confirme que ces enquêtes prennent rapidement des proportions internationales et que le canal INTERPOL fonctionne bien. Via la Police fédérale, ils peuvent fournir des demandes et mettent le doigt sur des filières ou des auteurs isolés.

Le commissaire (UDC) demande s'ils traquent aussi ce qui se passe sur internet.

M. Strickler répond qu'ils ne démarrent pas leur enquête sur internet, mais quand il y a une potentielle victime identifiée et un auteur potentiel.

Le commissaire (UDC) demande s'ils ont des chiffres de cas avérés.

M. Strickler précise que la notion de « cas avéré » dépend du résultat pénal des tribunaux. Il souligne qu'il est difficile de réunir suffisamment d'éléments et que ces enquêtes prennent du temps. Il indique qu'il est impossible de prédire la finalité de ces affaires.

Le commissaire (UDC) demande s'il y a un lien avec la prostitution des mineurs.

M. Strickler répond que les victimes étaient de jeunes majeures recrutées dans le pays d'origine et séduites par le loverboy. Il indique qu'une relation « de couple » se forme au pays, que la personne est encouragée à voyager, que des cadeaux lui sont faits, et qu'elle est souvent déjà forcée à se prostituer dans le pays d'origine avant de venir.

Une commissaire (PDC) demande s'ils collaborent avec Berne, canton dans lequel ce phénomène est identifié et récurrent.

M. Stricker précise qu'ils collaborent avec la Police fédérale et qu'il a appris ces nombreux cas bernois touchant aussi des filles locales, ce qui n'est pas le cas actuellement à Genève.

M. Stricker indique que la BTPI a des contacts privilégiés avec les associations qui ratissent large et pas seulement dans le milieu de la prostitution, ainsi qu'avec la brigade des mineurs qui a des contacts avec le DIP. Mais il pense que l'on peut faire mieux.

Une commissaire (PDC) demande si, parce qu'ils n'ont pas connaissance de cas identifiés, on peut alors dire que cela n'existe pas.

M. Stricker répond que l'on ne peut pas prétendre tout savoir et qu'il est nécessaire de développer un outil de prévention.

La commissaire (PDC) demande si le modèle bernois serait un modèle à suivre.

M. Stricker répond que ce modèle est bon, mais que des points sont à affiner sur les critères de détection, notamment en se concentrant sur des filles qui voyagent facilement avec leur petit ami dans plusieurs villes d'Europe.

Une commissaire (PDC) indique qu'ACT212 à Berne a identifié des lieux où les victimes peuvent être prostituées de force comme des Airbnb, des campings, des forêts, des hôtels ou des voitures. Il demande si cela peut être le cas à Genève.

M. Stricker répond qu'il voit plutôt des endroits dédiés aux jeunes comme les centres de loisirs et les foyers pour recruter les victimes.

M. Stricker confirme que des lieux comme les hôtels, mais aussi certains endroits dans la rue (comme le boulevard Helvétique), peuvent être utilisés.

La présidente demande quelles mesures la BTPI préconiserait au niveau de l'école.

M. Strickler pense qu'il faut privilégier l'information, notamment numérique, mais également des séances, des informations aux parents afin d'attirer l'attention de l'entourage de potentielles victimes, car c'est souvent

l'entourage qui vient les alerter. Il souligne l'importance de la collaboration entre la police judiciaire et le DIP.

Une commissaire (PDC) s'interroge sur la « commission d'acte illicite sous l'emprise de loverboys » ? Elle donne l'exemple de situation de vol, de cambriolage, de jeunes mineurs qui pourraient commettre ces délits sous l'emprise de loverboys.

M. Strickler confirme que c'est une possibilité et précise que la police judiciaire bénéficie d'outils et de compétences qui permettent de mettre en lumière ce phénomène. Il indique que la BTPI procède à des informations dans les écoles de police en leur exposant notamment ce phénomène des loverboys.

### ***Position du département***

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta indique que la motion est intéressante sur le fond. Mais elle explique que s'il n'y a pas de problème avec la population résidente il va être difficile d'approcher les écoles pour leur dire de faire de la prévention sur un phénomène qui n'existe pas. Elle indique qu'on en demande de plus en plus à l'école. Elle souhaite attendre les autres auditions avant de se prononcer formellement sur cette motion.

M<sup>me</sup> von Arx-Vernon (auteure de la motion) rappelle que ce n'est pas parce que cela n'est pas visible que cela n'existe pas. Elle propose de réfléchir à un petit flyer distribué aux élèves comme pour la prévention des mariages forcés, mais pour la prévention contre les « loverboys » et la traite des êtres humains. Elle souligne que si cela existe à Berne cela existe forcément aussi à Genève.

### **Séance du 29 janvier 2020**

La présidente annonce à la commission les échanges de courriels avec Berne concernant les auditions agencées avec un représentant du département de l'instruction publique bernoise sur les stratégies mises en place pour lutter contre les loverboys en milieu scolaire.

### **Séance du 19 février 2020 : Audition de M<sup>me</sup> Lisa Huwyler de l'association ACT212**

M<sup>me</sup> Huwyler excuse la présidente d'ACT212 qui est occupée par une présentation sur les « loverboys » à Saint-Gall. Elle se présente comme la coordinatrice de la hotline nationale sur le trafic d'êtres humains. Elle indique qu'ACT212 est un bureau d'enregistrement national des déclarations en

matière de trafic d'êtres humains. Ils sont aussi le centre de conseil et de formation pour la lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle. Elle explique que c'est une association neutre sur le plan politique et confessionnel, et que leur siège se trouve à Berne. Ils ont mis en place le bureau d'enregistrement depuis octobre 2018 et sont à leur connaissance les seuls à travailler sur la sensibilisation et la formation sur ce sujet. Elle explique qu'ils ont une ligne téléphonique et une messagerie anonyme et qu'à Genève ils collaborent avec le Centre social protestant (CSP). Elle précise qu'une déclaration reçue par ACT212 n'est pas un fait prouvé mais un soupçon. Il ajoute qu'ils ont reçu 353 déclarations jusqu'à présent dont 36 concernant les loverboys.

### ***Traite des êtres humains***

M<sup>me</sup> Huwyler indique que les loverboys sont des trafiquants d'êtres humains et des proxénètes, souvent de jeunes adultes, et que les victimes sont généralement des personnes mineures, des jeunes femmes suisses ou ayant grandi en Suisse. Elle explique que les victimes se trouvent dans des situations de grande vulnérabilité. Elle indique qu'il y a souvent un premier contact entre l'auteur et la victime via les réseaux sociaux. L'auteur crée une illusion d'amour, une dépendance, et tente d'isoler la victime de sa famille et de ses amis. Elle ajoute que l'auteur indique souvent avoir un problème financier et que la seule manière d'avoir de l'argent est la prostitution. Les victimes gardent souvent le silence car elles sont menacées par les auteurs. Elle ajoute que cela concerne également la réalisation de films pornographiques ou la commission de délits. Elle indique que ceux qui demandent de l'aide sont généralement les parents, les enseignants, les services sociaux ou les amis de la victime, mais seulement dans de très rares cas les personnes concernées.

### ***Prévention***

M<sup>me</sup> Huwyler ajoute que le sujet des loverboys est de plus en plus pris au sérieux, mais que c'est lent, notamment car il n'y a pas eu de condamnation et que le travail de la police est difficile. Elle souligne qu'il est donc important que la prévention se fasse là où se trouvent les victimes potentielles, en particulier à l'école. Elle indique qu'à ACT212 ils organisent des formations à ce sujet. Ils sont favorables à une prévention généralisée au niveau cantonal dans les milieux scolaires. Elle explique que des efforts similaires ont lieu dans le canton de Berne mais aussi dans d'autres cantons. Puisque les victimes cherchent peu elles-mêmes de l'aide, il est important de

sensibiliser leurs proches. Elle indique que la sensibilisation du corps enseignant est importante, par exemple selon le modèle de Berne.

### *Questions de la commission*

Un commissaire (PLR) demande si, parmi les 36 cas de loverboys, certains venaient de la région genevoise. Il demande également si une démarche chez les gynécologues serait une piste à entreprendre.

M<sup>me</sup> Huwyler répond qu'ils n'ont pas eu de déclaration concernant les loverboys dans la région de Genève. Mais elle explique qu'ACT212 n'est pas encore très connu en Suisse romande. Elle indique que les victimes trouvent peut-être de l'aide ailleurs à Genève. Elle ajoute que la prévention en milieu scolaire est une mesure importante car elle permet une grande sensibilisation. Mais elle confirme que les gynécologues sont aussi un public cible.

Le commissaire (PLR) demande si parmi les 36 cas il y a une plus grande répartition en campagne qu'en ville.

M<sup>me</sup> Huwyler répond que parmi les 36 cas il y en a aussi bien en ville qu'en campagne. Elle précise qu'il y a beaucoup de cas dans les cantons de Berne et de Zurich, et elle fait l'hypothèse que c'est parce qu'ils ont mené des sensibilisations dans ces cantons.

Une commissaire (S) demande pourquoi il n'y a pas encore eu de condamnation. Elle demande comment sensibiliser quand il n'y a pas encore de cas – et si cela est possible. Elle demande si elle pense qu'il n'y a pas de cas à Genève simplement car ils n'ont pas été repérés.

M<sup>me</sup> Huwyler répond qu'ils n'ont pas de liens approfondis avec la Suisse romande, mais qu'ils connaissent le CSP. Ils ont donné leurs déclarations au CSP et discuteront la semaine prochaine avec eux. Elle ajoute que le problème concernant les condamnations c'est que les victimes ont besoin de temps pour être capables de parler de ce qui s'est passé. Les victimes se sentent en effet souvent honteuses et sont traumatisées. Elle ajoute que la police doit également être sensibilisée au sujet. Elle pense qu'il existe des procédures mais pas encore officialisée, car la victime doit être prête à parler, et dans une situation idéale déjà avoir entrepris une thérapie. Elle indique que certaines victimes se préparent actuellement à faire des déclarations. Elle ajoute que, même s'il n'y a pas de cas à Genève, il y a des cas dans d'autres cantons mais aussi de nombreux cas en Allemagne et aux Pays-Bas. Elle indique que sensibiliser devrait toujours être possible, ce qu'ils font avec des vidéos par exemple.

Une commissaire (Ve) demande si la communauté des RMNA et MNA est particulièrement touchée, et s'il faudrait également axer la sensibilisation

sur cette communauté. Elle ajoute que les victimes ont souvent de la peine à parler car leurs déclarations – comme indiqué dans la présentation – sont considérées comme un soupçon et non comme un fait prouvé. Elle indique que les victimes peuvent avoir peur de ne pas être légitimes. Elle demande ce qu'ils mettent en place dans ces cas.

M<sup>me</sup> Huwyler répond qu'ils sont le bureau national d'enregistrement et non la police. Elle explique que ce sont souvent les amis et parents qui s'adressent à eux parce qu'ils ont un soupçon. Elle indique que parmi les 36 déclarations, ce n'est pas toujours clair si c'est une situation de loverboy ou non. Mais elle confirme que les victimes ont peur de ne pas être prises au sérieux. Elle indique que la sensibilisation permet donc de faire comprendre que ce n'est pas normal. Elle ajoute que, parmi les 27 premiers cas, il y a en effet de jeunes migrants. Mais elle souligne que ces 27 cas ne sont pas représentatifs de la réalité.

La commissaire (Ve) indique qu'à Genève une première étape en collaboration avec la LAVI peut être constituée de cinq rencontres anonymes et gratuites avec un psychologue avant même de voir un avocat. Elle demande s'ils ont également mis une telle procédure en place.

M<sup>me</sup> Huwyler répond que leur travail est de trier les demandes lorsqu'ils reçoivent une déclaration et qu'ils contactent les associations qui peuvent aider. Elle indique que les proches des victimes ont souvent besoin de leurs conseils pendant un certain temps avant d'en savoir plus, ou même d'en parler avec la victime. Mais ils collaborent bien avec différents centres de conseil.

Une commissaire (PDC) demande quels sont les autres cantons concernés. Elle demande un exemple d'une sensibilisation mise en place pour les enseignants bernois et s'ils ont des retours quant à ces sensibilisations. Elle demande aussi si des cas de prostitution pourraient être le résultat d'une méthode du loverboy, sans que cela soit établi comme tel.

M<sup>me</sup> Huwyler confirme qu'il y a des condamnations pour proxénétisme et que parfois cela se rapproche de la méthode du loverboy sans que cela soit considéré comme tel. Elle ajoute qu'il y a eu des interpellations à Bâle-Ville, Soleure, et Bâle-Campagne. Elle indique qu'à Bâle-Campagne le Conseil d'Etat a déjà réagi à ce sujet avec un site web ainsi que de l'information dans le manuel des conseils scolaires et de la gestion des écoles. Elle ajoute qu'à Berne ils ont organisé des formations notamment avec des professionnels des écoles. Mais elle ne sait pas quel effet ont eu leurs formations. Elle ajoute qu'ils ont fait une grande formation avec des experts des Pays-Bas qui ont de nombreux cas, avec le bus d'information de IOM/FAS avec une brochure à

ce sujet dans le bus stationné dans des villes et aux abords d'écoles, mais aussi des cours à la HES bernoise pour les travailleurs sociaux et futurs enseignants. Elle explique que ce sont parfois des formations spécifiques pour certains métiers, ou alors des formations plus larges.

Une commissaire (PDC) demande s'ils ont déjà donné des formations aux magistrats, aux avocats, aux médecins ainsi qu'aux médias.

M<sup>me</sup> Huwyler confirme et indique qu'une brochure a été réalisée pour les médecins concernant plus généralement la traite des êtres humains. Elle précise que les avocats et magistrats étaient présents lors d'une de leurs formations à Morges récemment, mais qu'ils n'ont pas fait de formation spécifiquement à destination des magistrats. Elle indique que les médias en Suisse alémanique leur ont montré beaucoup d'intérêt, mais pas en Suisse romande.

Un commissaire (S) demande s'il y a un glissement de la violence conjugale à la traite des êtres humains dans ce phénomène. Il demande si l'approche de sensibilisation ne devrait pas s'orienter vers le message générique de la violence conjugale en couple chez les jeunes, afin d'ensuite ouvrir la discussion sur la forme particulière de dérive qu'est le phénomène des loverboys.

M<sup>me</sup> Huwyler pense qu'il serait idéal de combiner la formation que les jeunes reçoivent sur les réseaux sociaux et la formation sur la sexualité.

Un commissaire (MCG) demande si dans les autres cantons lorsqu'on se prostitue il est obligatoire de s'annoncer à la police comme à Genève. Il indique que, si les victimes sont des prostituées, elles sont alors victimes de proxénètes et non de loverboys.

M<sup>me</sup> Huwyler pense que c'est une erreur de traduction, car normalement elles ne se prostituent pas avant la rencontre avec le loverboy.

### **Séance du 4 mars 2020 : Audition de M. Stève Blaesi, chef de la section francophone de l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation (OECO) de Berne**

M. Blaesi indique que leur manière de faire de la prévention dans le canton de Berne découle également d'une motion. Il ajoute que l'école bernoise est basée sur l'autonomie communale. Il précise que l'information peut s'arrêter aux portes de la direction, car le directeur de l'école est la pièce maîtresse. Il indique que, suite à la motion déposée à Berne, ils ont mis en place un programme de prévention axé autour de trois points :

- une notice d'information sur les loverboys ;

- une prévention dans le cadre de l'éducation sexuelle ;
- un réseau de communication.

Il rappelle que les loverboys sont des trafiquants d'êtres humains, des proxénètes, souvent de jeunes adultes, s'attaquant à des victimes faibles. Il explique que ce phénomène vient en grande partie des Pays-Bas et que les loverboys étendent leurs tentacules dans les pays de l'Est.

### ***Milieu scolaire***

M. Blaesi souligne que dans certaines classes les loverboys arrivent à faire des victimes. Ils ont donc essayé de comprendre comment ces gens fonctionnent. Ils ont ainsi sensibilisé les enseignants pour qu'ils puissent reconnaître les victimes de ces prédateurs. Il indique qu'ils ont pris contact avec ACT212 et fait connaître cette association dans le canton. A Berne il y a eu 12 cas de jeunes potentiellement victimes de ces gens, mais la police ne souhaite pas trop s'avancer pour le moment. Il explique que souvent des mamans se sont fait passer pour de jeunes filles pour attirer le loverboy. Ils ont mis en ligne des notices d'information sur le site internet du canton et ils ont 16 inspecteurs disséminés dans le canton pour faire de la prévention et de l'information sur divers sujets, dont ce sujet. Il ajoute qu'ils ont des conférences des inspections deux fois par années permettant la transmission des informations.

### ***Fiche d'information***

M. Blaesi précise qu'il y a une notice des caractéristiques des victimes pour qu'un enseignant puisse les identifier plus facilement. Il indique que la notice explique aussi ce qu'est la prévention, où trouver de l'aide, mais également qui fait quoi. Il ajoute que les centres de conseil du canton connaissent le sujet et sont prêts à recevoir des questions. Il explique que ce phénomène évolue très vite. Ils se sont beaucoup basés sur la note « traite des êtres humains » de FEDPOL avec lequel ils ont des contacts directs. Il explique que les services spécialisés connaissent bien le sujet.

Ils ont défini quatre points pour définir l'utilité de la fiche d'information pour le canton de Berne :

- la clarté et le consensus sur le thème de la méthode du loverboy ;
- la sensibilisation des enseignants, des directeurs d'école et des experts ;
- une définition claire des points de contact dans le canton ;
- la mise en réseau d'experts sur le sujet.

### ***Prévention***

M. Blaesi précise qu'ils ont deux plans d'études qui cohabitent à Berne, mais que dans les deux l'éducation sexuelle est traitée très tôt à l'école et que le thème du loverboy est rapidement étudié. Dans l'offre de santé bernoise, ils proposent une formation sur la thématique en 6H, 8H et 11H. Il ajoute que la partie francophone a mis en place des animatrices d'éducation sexuelle, maintenant transférées à la direction de la santé, payées par le département de la santé bernoise pour aller dans les classes. Il ajoute qu'elles font aussi de l'information aux parents. Elles ont la possibilité de donner leur carte et certains jeunes viennent ensuite les voir pour parler. Leur travail est vraiment de la prévention. Il indique qu'une offre sur demande peut être demandée à un intervenant externe par un directeur pour faire de la prévention de tous types dans les classes.

### ***Coopération des corps constitués et des institutions***

M. Blaesi annonce que dans le cadre du Lehrplan 21 l'enseignant peut aussi faire appel à Santé bernoise, mais il précise que dans la partie francophone Santé bernoise vient de toute façon. Il ajoute que leur mise en réseau comprend les autorités de la culture, la police cantonale, les services de conseil spécialisé, les écoles, ACT212, et un groupe d'experts de prévention qui peut intervenir en tout temps. Il précise qu'ils n'ont pas eu de nouveau cas depuis trois ans, mais qu'il faut se méfier, car parfois la police préfère ne pas communiquer.

### ***Questions de la commission***

Une commissaire (PDC) demande si les enseignants destinés à l'enseignement spécialisé sont également formés, car des élèves en situation de handicap peuvent être particulièrement vulnérables.

M. Blaesi confirme que dans le cadre du master en enseignement spécialisé ils reçoivent la même formation.

La commissaire (PDC) demande si les flyers sont systématiquement distribués aux classes par les directions.

M. Blaesi confirme, mais il est possible que les flyers n'aillent pas jusqu'aux élèves et ils essaient au maximum de rendre les directions attentives à cette problématique.

La commissaire (PDC) demande s'il ne faudrait pas concerner directement les enfants avec ce type de flyers, et donc les distribuer directement aux enfants.

M. Blaesi répond que c'est ce qu'ils essaient de faire. Mais il explique que le problème est que les enfants mettent parfois simplement le flyer dans le sac sans l'en sortir. Il ajoute qu'ils réfléchissent à des autocollants collés dans le carnet de devoir, ce qui permettrait aux parents de voir l'information.

Un commissaire (UDC) demande s'il y a d'autres pays concernés.

M. Blaesi relève un cas en Valais l'an passé, ou une personne d'environ 40 ans « achetait » des jeunes. Il indique que l'Allemagne est également concernée, et tente de développer les caractéristiques de ces personnes.

La présidente demande si Berne collabore avec d'autres cantons.

M. Blaesi répond que la partie germanophone de Berne collabore avec Zurich. Il ajoute que la conférence latine des chefs de l'enseignement obligatoire traite du sujet, et qu'il animera prochainement la même présentation dans ce cadre.

La présidente demande combien ils ont d'élèves dans le canton.

M. Blaesi précise qu'ils ont 110 000 élèves.

La présidente demande pourquoi ils ont délégué cette problématique au département de la santé.

M. Blaesi répond que ce programme s'appelait auparavant l'APESE. Cette association était constituée de dames, très motivées à enseigner l'éducation sexuelle, qui allaient dans les écoles. Il indique qu'une formation a été créée, mais que ces dames étaient mal payées car considérées comme remplaçantes sans diplôme. Ils ont donc décidé de transmettre le montant qui était alors utilisé de 250 000 francs, et de le mettre au même endroit car Santé bernoise dans la partie germanophone le faisait déjà. Il indique que cela leur a permis d'avoir de meilleures conditions et que l'association a désormais disparu.

La présidente demande des précisions sur le rôle des communes.

M. Blaesi répond que l'école bénéficie d'une autonomie communale et que le directeur est engagé par la commune. Ils doivent donc toujours associer les communes.

### ***Discussion de la commission***

M<sup>me</sup> von Arx-Vernon (première signataire de la M 2591) propose l'audition de la Police fédérale pour convaincre les commissaires, si nécessaire. Elle indique que la prise de conscience peut être un long processus. Elle souligne l'importance de la prévention pour que les jeunes soient sensibilisés. Elle a été intéressée par l'idée de l'autocollant, comme

cela se fait à Berne. Elle indique que les parents et proches doivent être informés, et que cela ne doit pas seulement concerner les enseignants.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta relève que la motion demande de faire quelque chose qui va coûter de l'argent, alors qu'il n'y a actuellement pas un seul cas. Elle rappelle que la droite du parlement a refusé tous les nouveaux postes à la rentrée 2020. Elle se demande donc avec quels moyens le DIP va pouvoir remplir les objectifs fixés par la motion. Elle comprend l'aspect préventif de la motion, mais souligne que le DIP ne peut pas l'accepter. Elle précise qu'il est possible d'aborder la question dans les cours d'éducation sexuelle, de sensibiliser le personnel dans les écoles comme au CO où il y a des équipes médico-sociales. Mais elle souligne que ce n'est pas la priorité du Conseil d'Etat au vu du contexte budgétaire. Elle rappelle qu'ils n'ont aucune situation de ce genre qui leur est remontée dans les écoles.

M<sup>me</sup> von Arx-Vernon pense que la volonté politique doit être prioritaire dans ce genre de situation. Elle ne pense pas que des autocollants représentent un lourd budget. Elle indique que le Conseil d'Etat peut demander un devis et proposer ce budget au parlement. Elle ajoute que si aucun cas n'a été identifié c'est parce qu'il n'y a actuellement pas d'outil de détection, comme c'était le cas pour les violences domestiques à l'époque. Elle propose donc au Conseil d'Etat de proposer un budget.

M<sup>me</sup> Novel pense qu'un autocollant risque de susciter des questions, ce qui va impliquer une réponse et donc la mise en place d'un dispositif. Il faudra donc former des personnes qui devront aiguiller les gens vers les bonnes personnes, et cela va nécessiter *in fine* la création d'un réseau comme à Berne.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta indique que s'ils font quelque chose cela peut être seulement dans le cadre de l'existant, mais que les heures d'éducation sexuelle sont limitées. Elle ajoute que l'on en demande de plus en plus au DIP, sans moyens supplémentaires. Elle indique que cela fait une semaine qu'elle cherche 100 postes d'économie dans le département.

M<sup>me</sup> von Arx-Vernon rappelle que le réseau de partenaires de terrain existe déjà au travers de celui lié à la traite des êtres humains depuis 2005. Elle explique que les collaborations fonctionnent bien entre la police, le SPMi et les HUG. Elle indique que le numéro de téléphone pourrait être celui en lien avec la LAVI, ou le SPMi si les victimes sont mineures. Elle souligne que les outils de détection n'existent pas suffisamment.

Une commissaire (PLR) indique que le PLR pourrait se poser la question du contenu des cours d'éducation sexuelle pour savoir dans quelle mesure il

serait possible d'y traiter de cette problématique, sans amener des complications et des moyens supplémentaires.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond que la question est de savoir s'il faut faire de la prévention auprès des élèves, ou auprès des professionnels qui encadrent les élèves. Elle souligne que ce n'est pas le même type d'action. Elle précise qu'il faudrait amender la motion afin qu'elle soit plus souple.

M<sup>me</sup> von Arx-Vernon rappelle que cette problématique a été identifiée par le Conseil de l'Europe ainsi que par la Confédération, qui indique que c'est bien l'instruction publique la mieux armée pour traiter de cette problématique.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta indique que, si la commission pense que cette problématique doit être traitée, alors le DIP propose l'amendement suivant :

**« invite le Conseil d'Etat à sensibiliser les élèves, les professionnels et les encadrants sur la thématique des loverboys et de la prostitution 2.0 »**

Le PDC accepte cet amendement.

## **Position des groupes**

Une commissaire (EAG) indique être sensible à cette thématique et qu'il est important et nécessaire de mettre en place un dispositif de prévention. Elle indique que son groupe votera cette motion telle qu'amendée, mais que cela doit impliquer de doter le département des moyens pour le faire, car sinon cela n'a aucun sens. Elle souligne que cela fait vingt ans qu'on parle sur le terrain d'en faire plus avec moins.

Une commissaire (Ve) remercie l'auteure de ce texte d'avoir mis le doigt sur cette thématique qui lui était inconnue. Elle soutient sur le fond cette motion, et pense que ce phénomène existe peut-être même s'il n'y a pas encore de cas répertoriés à Genève. Elle pense cependant que les MNA sont bien plus en danger face à ce genre de fléau. Elle ajoute que cela va coûter de l'argent et que ne pas le constater est un problème qui aura des résultats plus coûteux. Les Verts soutiendront l'amendement du Conseil d'Etat.

Un commissaire (S) indique qu'il soutiendra l'amendement qui illustre bien l'importance de la thématique sous l'angle de la prévention.

Une commissaire (PLR) indique que le PLR soutiendra la motion amendée.

Un commissaire (UDC) indique que l'UDC votera également la motion amendée.

La présidente met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat (*repris par le PDC*): « **invite le Conseil d'Etat à sensibiliser les élèves, les professionnels et les encadrants sur la thématique des loverboys et sur celle de la prostitution 2.0** ».

Oui :	13 (1 EAG, 1 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	–
Abstentions :	–

L'amendement est accepté.

**La présidente met aux voix la M 2591 telle qu'amendée.**

Oui :	12 (1 EAG, 1 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 1 MCG)
Non :	–
Abstentions :	1 (1 MCG)

**La M 2591 est acceptée.**

### **Commentaire de la rapporteure**

Mesdames les députées, Messieurs les députés, la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a bien compris l'importance de sensibiliser le milieu scolaire à ce fléau que sont les « loverboys ». Grâce aux auditions, il a été confirmé que cette réalité encore peu visible à Genève existe, mais que nous n'avons pas les outils pour détecter les victimes de ces prédateurs. « Ce n'est pas parce que l'on ne le voit pas que cela n'existe pas. » La frilosité du département qui justifie toujours sa réserve « par manque de moyens supplémentaires » a été compensée par l'amendement judicieux, voté à l'unanimité.

C'est avec un grand sens des responsabilités envers les jeunes les plus vulnérables, mineur-e-s ou non, sous l'emprise de prédateurs sans scrupules, mineurs ou non, que la commission a voté à la quasi-unanimité cette motion importante pour doter le DIP de stratégies de détection des victimes de loverboys qui sont des auteurs de traite des êtres humains.

Mesdames les députées, Messieurs les députés, la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport vous remercie de bien vouloir voter cette motion 2591.

## **Proposition de motion (2591-A)**

### **pour une véritable prévention en milieu scolaire du fléau « loverboys »**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- les obligations constitutionnelles (Cst-GE) selon lesquelles : « les droits fondamentaux de l'enfant doivent être respectés » (art. 23, al. 1) ; « l'enfant est protégé contre toute forme de maltraitance, d'exploitation, de déplacement illicite ou de prostitution » (art. 23, al. 3) ; « l'Etat met en œuvre une politique de la jeunesse qui tient compte des besoins et intérêts des enfants et des jeunes, notamment dans les domaines de la formation, de l'emploi, du logement et de la santé » (art. 207, al. 1) ;
- la loi sur l'instruction publique (LIP), art. 78, al. 2, sur l'importance d'une aide psychologique et socio-éducative appropriée : « ces aides contribuent en outre à l'orientation des élèves et à la prévention en matière de difficultés liées à l'adolescence » ;
- la loi 11760 sur la traite des êtres humains ;
- la dangerosité des « loverboys », trafiquants d'êtres humains et proxénètes, qui jouent les séducteurs pour rendre dépendant-e-s émotionnellement, affectivement et financièrement des jeunes femmes et des jeunes hommes particulièrement vulnérables, dont ils veulent tirer profit en les poussant à la prostitution ou à la délinquance ;
- les risques majeurs qu'encourent les jeunes filles comme les jeunes garçons vulnérables, mineurs comme majeurs, lorsqu'ils sont confrontés aux « loverboys » ;
- la grande capacité d'information dont bénéficie le département de l'Instruction publique auprès des jeunes, mineurs et majeurs, scolarisés dans ses établissements ;
- le signal d'alarme tiré notamment par les associations bernoises concernées par l'aide aux victimes de traite des êtres humains ;
- la campagne d'information sur la thématique des « loverboys » menée par la direction de l'instruction publique du canton de Berne,

invite le Conseil d'Etat

à sensibiliser les élèves, les professionnels et les encadrants sur la thématique des « loverboys » et sur celle de la prostitution 2.0.

Audition

## Proposition de motion pour une véritable prévention en milieu scolaire du fléau «loverboys»

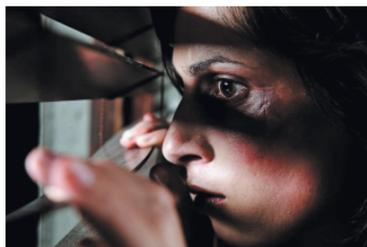
19 février 2020 – Genève



ACT212 Centre de consultation et de formation contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle

## Sujets

- a) Présentation d'ACT212 – Bureau national d'enregistrement des déclarations
- b) La méthode «loverboy»
- c) La proposition de motion pour une véritable prévention en milieu scolaire du fléau «loverboys»



## Présentation d'ACT212

Centre de conseil et de formation pour la lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle.

C'est une association neutre sur le plan politique et confessionnel, dont le siège se trouve à Berne.



*Centre de consultation et de formation contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle*

---

## Prestations d'ACT212

- Bureau national d'enregistrement des déclarations (depuis le 18 octobre 2015)
- Travail de sensibilisation et formation au sujet de la traite d'êtres humains (TEH)



*Centre de consultation et de formation contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle*

---

## Le Bureau national d'enregistrement des déclarations

- Ligne téléphonique et messagerie (anonyme si souhaité)
- Pour personnes qui souhaitent transmettre des informations en lien avec TEH ou ont besoin de l'aide
- Pour toute la population, les victimes et les services administratifs



*Centre de consultation et de formation contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle*

---

## Les déclarations

Une déclaration est toujours un soupçon et n'est pas un fait prouvé.

- 353 déclarations au total (état le 12.02.2020)
  - Prostitution forcé/exploitation sexuelle
  - Exploitation par le travail
  - Mendicité organisée
  - Violence rituelle
  - **Méthode «loverboy»**
- 36 déclarations concernant le méthode «loverboy»



*Centre de consultation et de formation contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle*

---

## Le méthode «loverboy» - en bref

Les «loverboys» sont

- trafiquants d'êtres humains et proxénètes
- souvent des adolescents ou jeunes adultes

Les victimes sont

- souvent des personnes mineures (13-18 ans)
- souvent des filles ou jeunes femmes
- Suisses ou ont grandi en Suisse
- généralement dans une situation vulnérable (familiale, sociale, handicap mental ou physique)
- actuellement dans une crise



*Centre de consultation et de formation contre  
la traite des personnes et l'exploitation sexuelle*

---

## Le méthode «loverboy» - en bref

Le méthode

- premier contact par des réseaux sociaux
- illusion d'un « grand amour »
- création d'une dépendance systématique
- isolation de la victime
- mensonge: problème financier du loverboy
- moyens de pression: menace et matériel compromettant

L'exploitation

- prostitution
- réalisation des films pornographiques
- incitation à commettre des délits



*Centre de consultation et de formation contre  
la traite des personnes et l'exploitation sexuelle*

---

## Le méthode «loverboy» - matériel supplémentaire

Brochure Loverboy (Bus d'information IOM/FAS)

[https://www.18oktober.ch/sites/default/files/Flyer\\_Loverboys\\_A5\\_FR.pdf](https://www.18oktober.ch/sites/default/files/Flyer_Loverboys_A5_FR.pdf)

Vidéo ACT212

Don't shut your eyes

<https://www.youtube.com/watch?v=jpu7c2AabTU>

Article: «Das Loverboy-Phänomen in der Schweiz» Analyse des déclarations de ACT212 en coopération avec Prof. Dr. Dirk Baier, ZHAW et Ph.D., M.Sc., B.A. Achim Hättich, HFH, publié dans la revue spécialisée «Kriminalistik» (en allemand)

Vidéo L'Office fédéral de police criminelle en Allemagne (en allemand)

Sag Nein! Loverboys - Wenn aus Liebe Prostitution wird

<https://www.youtube.com/watch?v=P75SwwNSTWU>

Vidéo État fédéré Rhénanie-du-Nord-Westphalie (en allemand)

Sag nein! – zu sexueller Ausbeutung und Loverboys

<https://www.youtube.com/watch?v=pvDKgVNINo>

fedpol: Indicateurs pour l'identification de potentielles victimes de la traite des êtres humains du fedpol

Liste d'indicateurs pour l'identification de potentielles victimes selon le méthode « loverboy »: pages 17+18

<https://www.fedpol.admin.ch/dam/data/fedpol/kriminalitaet/menschenhandel/berichte/indikatoren-opferidentifizierung-mh-f.pdf>



*Centre de consultation et de formation contre  
la traite des personnes et l'exploitation sexuelle*

## Les déclarations « loverboy » reçues par ACT212

### L'origine des déclarations

- Parents, frères et sœurs de la victime
- Enseignants
- Services sociaux
- Centres de consultation
- Amis de la victime
- Victimes (rarement)



*Centre de consultation et de formation contre  
la traite des personnes et l'exploitation sexuelle*

## Proposition de motion pour une véritable prévention en milieu scolaire du fléau «loverboys»

- ACT212 soutient la proposition de motion.
- Des efforts similaires sont déjà en cours dans d'autres cantons.
- Vue que pour les victimes il s'agit d'un sujet très honteux, il est d'autant plus important de sensibiliser les personnes dans l'environnement social des victimes potentielles, notamment le corps enseignant.
- La sensibilisation du corps enseignant et la définition d'une procédure pour les cas de soupçon est une première étape importante.



*Centre de consultation et de formation contre  
la traite des personnes et l'exploitation sexuelle*

---



# Mesures de prévention contre les loverboys dans le canton de Berne

Blaesi Stève  
Suppléant du chef de l'OEKO et chef de la section francophone



## Programme

### Les loverboys

#### Prévention dans le canton de Berne

- *Notice d'information sur les loverboys*
- *Prévention dans le cadre de l'éducation sexuelle*
- *Prévention grâce à la mise en réseau*



## Les loverboys

### Les loversboys sont...

- Des trafiquants d'êtres humains et des proxénètes
- Souvent encore adolescents ou jeunes adultes

### Les victimes...

- Sont issues de diverses couches sociales
- Sont des filles et des garçons âgés de 12 à 18 ans
- Sont de nationalité suisse ou vivent en Suisse
- Vont encore à l'école ou sont en formation
- Vivent chez leurs parents
- Manquent souvent de confiance en elles et d'estime de soi
- Ont besoin de reconnaissance
- Se sentent incomprises de leurs proches et sont vulnérables



## Mesures de prévention contre les loverboys

### La stratégie des loverboys est connue :

- Ils recherchent systématiquement leurs victimes dans les infrastructures de loisirs, à proximité des écoles ou dans les forums de discussion des réseaux sociaux.  
Ils feignent le grand amour, sont charmants et séduisants.
- Objectif : rendre les filles et les garçons dépendants émotionnellement, les éloigner de leur entourage.
- Les victimes **changent extérieurement**.
- Elles sont ensuite forcées à la **prostitution** et **exploitées sexuellement**.

### Mesures de prévention concrètes:

- **Sensibilisation des membres du corps enseignant et des autres personnes intervenant dans les écoles**
- **Prévention dans le cadre de l'éducation sexuelle**



# Prévention dans le canton de Berne

## Situation initiale

- Contact du centre ACT212 en cas de soupçon
- Aucun cas confirmé par la police cantonale
- **Motion Kullmann 072-2018, mars 2018**



# Prévention : notice d'information sur les loverboys

**Objectif :** sensibiliser les membres du corps enseignant, les directions d'école et les autres personnes intervenant dans les écoles

Les inspections scolaires ont aussi été informées !

Link:  
[https://www.erz.be.ch/erz/fr/index/kindergarten\\_volksschule/kindergarten\\_volksschule/schulleitungen\\_undlehrpersonen/sexuelle\\_ausbeutung.html](https://www.erz.be.ch/erz/fr/index/kindergarten_volksschule/kindergarten_volksschule/schulleitungen_undlehrpersonen/sexuelle_ausbeutung.html)

Direction de l'instruction publique et de la culture

Actuelle

L'école obligatoire bernoise  
Plan d'études  
Évaluation  
COMEO  
École à journée continue  
Sport  
Échanges linguistiques  
Écoles de musique  
Parents  
Diagnostics d'école et corps enseignant  
Directives, formulaires et notices  
OECG Lettre d'information  
Archives  
Lieux d'apprentissage extracurriculaires  
Travaux libres  
EEP de la direction d'école  
Enseignement de la nutrition  
Préparation au choix professionnel  
Promotion de la santé  
Cultures dans les écoles  
Exploitation sexuelle  
Sécurité  
Informations des autorités pénales des mineurs

Exploitation sexuelle

Depuis quelques années, l'exploitation sexuelle est un sujet de préoccupation au sein de la population et également dans l'environnement scolaire. Si une école est prise au dépourvu lorsque de tels abus se produisent, il est difficile de faire face à l'événement pressenti pour agir.

Une notice à vocation préventive a ainsi été élaborée par la Direction de l'instruction publique et de la culture. Elle fournit des informations et matière de prévention, de gestion des soupçons et d'intervention aux responsables des écoles, des écoles à journée continue, de la médiation scolaire et du travail social en milieu scolaire. La notice permet également d'identifier rapidement les services spécialisés et recapitule les documents utiles.

[Notice exploitation sexuelle \(PDF, 629 Ko, 18 pages\)](#)

Informations sur la thématique de la méthode « loverboy »

Les loverboys continuent de chercher leurs victimes principalement dans les pays d'Europe de l'Est. Il apparaît cependant que de plus en plus de mineurs vivent en Suisse bernoise dans leur pays d'après le centre de consultation et de formation ACT 212. Le canton de Berne est aussi touché : des cas de suspicion ont été signalés.

Cette fiche d'information se propose d'aider les membres du corps enseignant et les autres professionnels intervenant dans les écoles à identifier les victimes potentielles, qui frappent généralement par un changement de comportement et d'apparence. Elle indique par ailleurs les services spécialisés bernois qui peuvent être contactés en cas de soupçon.

[Informations sur la thématique de la méthode « loverboy » \(PDF, 49 Ko, 2 pages\)](#)

Contact  
Direction de l'instruction publique et de la culture  
Office de l'école obligatoire et du conseil (OECG)  
Chemin des Leivères 13  
2720 Trarichen  
Tel. +41 31 336 16 00  
Contactez votre  
Formulaire de contact





## Prévention : notice d'information sur les loverboys

### Quel est l'utilité de la fiche d'information pour le canton de Berne ?

- Clarté et consensus sur le thème de la méthode « loverboy »
- Sensibilisation des enseignant-e-s, directeur-trices d'école et des experts
- Les points de contact dans le canton de Berne sont clairement définis
- Mise en réseau d'experts sur le sujet



## Prévention dans le cadre de l'éducation sexuelle

Les écoles ont une mission d'éducation sexuelle dans le cadre du Lehrplan.  
Pour cet engagement, les écoles sont soutenues par la santé bernoise.

Santé bernoise  
Berne Gesundheit

### Plan d'études romand:

3 experts de la santé bernoise et des autres  
offres de la santé bernoise



PLAN D'ÉTUDES ROMAND  
Conférence intercantonale de l'enseignement public  
de la Suisse romande et du Tessin

### Lehrplan 21

les enseignant-e-s et des offres de la santé  
bernoise



## Prévention dans le cadre de l'éducation sexuelle:

### Santé bernoise: offre de base

**6H:** Informer l'enfant sur le corps sexué et son développement. Aborder avec lui l'histoire de la vie, de la conception à la naissance et la puberté; parler des émotions, des sentiments ; renforcer l'enfant dans son ressenti et faire de la prévention des abus.

**8H:** Approfondir les connaissances sur la puberté et apporter un vocabulaire clair et précis. Réfléchir ensemble sur les sentiments amoureux, la relation à l'autre; faciliter la communication en lien avec la sexualité et ses émotions. Faire de la prévention des abus sexuels mais aussi de l'utilisation des médias.

**11H:** Apporter une réflexion sur l'amour, la relation à soi et à l'autre, le plaisir, la diversité sexuelle, le respect et les limites. Renforcer leurs connaissances en matière de prévention des grossesses non-désirées et des IST. Aborder et développer les droits sexuels faire de la prévention contre les violences sexuelles. Valoriser une sexualité responsable et une santé sexuelle positive. (p. ex. la méthode « *loverboy* »)

Link: <https://www.santebernoise.ch/nosactivites/education-sexuelle/ecoles/?oridn=4207>

 Santé bernoise  
Berner Gesundheit


Offres de base

Offres sur demande

 Soirées d'information  
parents

## Prévention dans le cadre de l'éducation sexuelle: Lehrplan 21

Le Lehrplan 21 définit des objectifs concernant l'exploitation sexuelle et les limites personnelles (p. ex. ERG 5.3)

- Des moyens d'enseignement et des films adaptés à l'âge des élèves sont à disposition pour atteindre les objectifs.
- La problématique des *loverboys* peut être traitée dans ce cadre.
- Cela fait partie des compétences fondamentales des enseignants et enseignants de préparer les contenus de leurs leçons de manière appropriée et d'enseigner de façon pédagogique.

3 Die Schülerinnen und Schüler können Beziehungen, Liebe und Sexualität reflektieren und ihre Verantwortung einschätzen.		Querverweis BUE NT.2.3
Beziehung und Sexualität		
ERG 5.3 Die Schülerinnen und Schüler ...		
3	a	reflektieren eigene Erwartungen und Ansprüche in ihrem Umfeld an Beziehungen, Freundschaften, Partnerschaft und Ehe. <input type="checkbox"/> Freundschaft, Partnerschaft, Ehe
	b	verbinden Sexualität mit Partnerschaft, Liebe, Respekt, Gleichwertigkeit und Gleichberechtigung und können sexuelle Orientierungen nicht diskriminierend benennen. <input type="checkbox"/> Hetero-, Homosexualität
	c	kennen ihre Rechte im Umgang mit Sexualität und respektieren die Rechte anderer: <input type="checkbox"/> Selbstbestimmung, Schutzalter, sexuelle Orientierung, Schutz vor Abhängigkeit und Übergriffen
	d	können Verhaltensweisen und ihre Auswirkungen im Bereich Sexualität kritisch beurteilen. <input type="checkbox"/> Risiken, Übergriffe, Missbrauch, Pornographie, Premialität, Prostitution



## Prévention dans le cadre de l'éducation sexuelle

### Pour toutes les écoles du canton de Berne:

Offre de Santé bernoise pour  
les classes de 8H et plus :  
discussions de groupe sur la  
sexualité, l'identité,  
l'autodétermination et la  
transgression des limites  
(p. ex. méthode «loverboy»)

Berner Gesundheit  
Santé bernoise



## Prévention grâce à la mise en réseau

### Mise en réseau et échanges réguliers avec :

- les autorités (INC, police cantonale)
- des services de conseil spécialisés
- les écoles
- le centre national ACT212
- un groupe d'experts en prévention (sous la direction d'ACT212, 2 rencontres par an, élaboration de mesures de prévention, ...)

Canton de Berne

Kanton Bern

**M****Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif**

N° de l'intervention: 072-2018  
 Type d'intervention: Motion  
 Motion ayant valeur de directive:   
 N° d'affaire: 2018.RRGR.207

Déposée le: 22.03.2018

Motion de groupe: Non  
 Motion de commission: Non  
 Déposée par: Kullmann (Hilterfingen, UDF) (porte-parole)  
 Beutler-Hohenberger (Gwatt, PEV)  
 Machado Rebmann (Bern, LAVerte)  
 Teuscher-Abts (Roggwil BE, PLR)  
 Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)  
 Gnägi (Jens, PBD)

Cosignataires: 11

Urgence demandée: Non  
 Urgence accordée:

N° d'ACE: 963/2018 du 12 septembre 2018  
 Direction: Direction de l'instruction publique  
 Classification: –  
 Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption et classement**

**Proxénétisme à la loverboy et traite d'êtres humains: prévention dans les écoles**

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de garantir que les élèves, les parents et le corps enseignant soient informés des dangers des astuces de type « loverboy » et de choisir au moins un centre de consultation existant dans le canton de Berne qui sera formé et se spécialisera sur la thématique ;
2. de sélectionner ou préparer de la documentation sur la traite d'êtres humains et la prostitution forcée adaptée à l'âge des élèves et de former les écoles pour qu'elles les sensibilisent davantage à ce sujet.

Développement :

Point 1 :

En 2017, la ligne d'appel nationale de déclarations contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle a reçu 21 signalements de cas de type « loverboy ». Les « loverboys »

Canton de Berne

couvrent les jeunes filles d'attention, d'affection, de compliments et souvent aussi de cadeaux. Simultanément, ils rendent leurs victimes dépendantes émotionnellement et les éloignent de leur famille et de leur cercle de connaissances. Plus tard, ils les incitent ou les forcent à se prostituer. Souvent, les « loverboys » font miroiter aux victimes qu'ils prévoient d'utiliser l'argent gagné pour financer leur avenir en commun.

Alors que ces types de cas sont apparus aux Pays-Bas puis en Allemagne à partir des années 2000, ils semblent se multiplier en Suisse aussi ces dernières années. Afin d'attirer l'attention sur les « loverboys », la mère d'une jeune fille concernée s'est récemment adressée à la presse (cf. article de la NZZ « Verliebt, verraten, verkauft : Wie Teenager missbraucht werden » [amoureuses, trahies, vendues : comment les adolescentes sont exploitées] du 24 février 2018<sup>1</sup>). D'après l'article, le « loverboy » est parvenu à convaincre l'adolescente d'avoir des rapports sexuels avec d'autres hommes et de les filmer, en argumentant que c'était normal et que tout le monde le ferait.

Avec la propagation de ce phénomène en Suisse, il faut prendre de toute urgence des mesures de prévention dans les écoles. Toutes les jeunes filles devraient savoir qu'il n'est pas normal que leur compagnon leur demande d'avoir des relations sexuelles avec d'autres hommes, et que cela équivaut habituellement à de l'exploitation sexuelle et un rapport de dépendance. L'association de la sexualité avec le couple, l'amour et le respect concorde aussi avec la compétence ERG.5.3 du Lehrplan 21. Jusqu'à présent, beaucoup de parents déconcertés ont dû se tourner vers un service spécialisé en Allemagne pour bénéficier d'un conseil compétent sur la problématique des « loverboys » : cela donne à penser que les services spécialisés suisses ne se sont pas encore suffisamment familiarisés avec cette thématique. Un documentaire de la chaîne télévisée ARD décrit quelques cas typiques de « loverboys » et présente différentes possibilités de prévention.<sup>2</sup>

#### Point 2 :

Les enfants sont aujourd'hui confrontés plus tôt à la sexualité en raison des évolutions qu'ont connues les médias et la société au cours des dernières décennies. Lorsqu'on parle de prostitution avec des jeunes, on entend régulièrement que certains jeunes hommes reçoivent une « entrée » dans un bordel en cadeau lors d'occasions spéciales comme un anniversaire, et qu'ils y font leurs premières expériences sexuelles. Puisque la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle va presque toujours de pair avec les milieux de la prostitution, il faut qu'une prévention adaptée à l'âge des élèves (à partir du 3<sup>e</sup> cycle au plus tard) fasse partie intégrante des cours d'éducation sexuelle.

<sup>1</sup> [https://www.act212.ch/wp-content/uploads/2018/03/Bericht\\_Melanie.pdf](https://www.act212.ch/wp-content/uploads/2018/03/Bericht_Melanie.pdf)

<sup>2</sup> <http://www.ardmediathek.de/tv/Reportage-Documentation/Verliebt-verfuehrt-verkauft/Das-Erste/Video?bcastId=799280&documentId=45500418>

Canton de Berne

## Réponse du Conseil-exécutif

*La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Ce dernier dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs, les moyens à mettre en œuvre et les autres modalités. Il décide en dernier ressort.*

Les motionnaires chargent le Conseil-exécutif de garantir que les élèves, les parents et le corps enseignant soient informés des dangers des astuces de type « loverboy » et de choisir un centre de consultation existant dans le canton de Berne qui sera formé et se spécialisera sur la thématique. Ils demandent également au Conseil-exécutif de sélectionner ou de préparer de la documentation sur la traite d'êtres humains et la prostitution forcée adaptée à l'âge des élèves et de former les écoles pour qu'elles les sensibilisent davantage à ce sujet.

Le Conseil-exécutif partage les préoccupations des motionnaires car les pratiques de type « loverboy » sont apparues à plusieurs reprises dans notre pays. Il est particulièrement effrayant que des jeunes filles dès l'âge de 12 ans en soient les victimes. Selon les informations fournies par Act212, le centre de conseil et de formation en matière de traite d'êtres humains et d'exploitation sexuelle<sup>3</sup>, sept cas ont été signalés à la ligne d'appel nationale de déclarations contre la traite d'êtres humains et l'exploitation sexuelle dans le canton de Berne en 2017. Ceux-ci ont notamment été signalés par Santé bernoise, la Haute école spécialisée bernoise et les services de travail social en milieu scolaire. La ligne d'appel nationale est un projet coopératif mis en place avec le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) du Département fédéral de justice et police (DFJP) dans le cadre du Plan d'action national (PAN) contre la traite d'êtres humains. Comme les victimes sont très jeunes, on parle de traite d'enfants et d'abus sexuels.

Dans le canton de Berne, les victimes de la traite d'êtres humains doivent être mieux protégées et les coupables être appelés à répondre de leurs actes. La lutte contre la traite d'êtres humains constitue cependant une tâche complexe, à laquelle de nombreuses autorités et institutions contribuent. C'est pourquoi le Conseil-exécutif a créé le Groupe de coopération contre la traite d'êtres humains (KOGÉ) en 2008 afin d'améliorer la collaboration entre la police, la justice, les autorités de migration et les centres de consultation pour l'aide aux victimes. Le KOGÉ compte des représentants et représentantes de la Confédération, de l'administration cantonale et des ONG actives dans le domaine. Il a déjà commencé à travailler sur cette thématique.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit sur les deux points soulevés :

### Point 1 :

La technique des loverboys est connue, de même que les caractéristiques des jeunes filles concernées, qui changent soudainement de comportement. A l'instar des motionnaires, le Conseil-exécutif estime que les élèves, les parents et le corps enseignant doivent être informés des dangers de ces pratiques. C'est pourquoi la Direction de l'instruction publique a élaboré et publié

<sup>3</sup> Act212 : <https://www.act212.ch/>

Canton de Berne

en 2015 une notice<sup>4</sup> destinée au personnel de direction des écoles, des écoles à journée continue et des services de travail social en milieu scolaire, laquelle contient des informations sur la prévention, la gestion des soupçons et l'intervention. Cette notice traite aussi de la problématique des loverboys.

Le 21 septembre 2018, un colloque intitulé « Loverboy – Ein kurioser Name für ein brutales Geschäft » (Loverboy : un nom curieux pour de sombres pratiques) sera par ailleurs organisé à l'Hôtel Jardin à Berne avec des spécialistes de Suisse, d'Allemagne et des Pays-Bas. Cette manifestation vise à récolter des connaissances spécialisées, à clarifier les besoins en mesures et à créer des coopérations.

*Act212* exploite une ligne d'appel nationale, à laquelle il est notamment possible de signaler les cas de « loverboys ». En cas de signalement, ce centre fait office de service d'aiguillage ; il prend en charge chaque cas et encadre les victimes et leurs proches de la meilleure manière possible. Il transmet ensuite les cas au service compétent du canton concerné. *Act212* entretient un réseau avec des centres de consultation spécifiques dans tous les cantons. A Berne, il travaille par exemple avec le service de consultation *Lantana*<sup>5</sup>. Parallèlement, *Act212* est en lien avec l'Office fédéral de la police (fedpol) et avec les polices cantonales et étrangères et prend les mesures nécessaires aux enquêtes. Grâce à *Act212*, le canton de Berne dispose d'un centre professionnel de signalement et de consultation.

Point 2 :

Le Lehrplan 21<sup>6</sup> définit les objectifs à atteindre par les élèves sous la forme de compétences. Plusieurs compétences concernent les sujets *Beziehung*, *Liebe*, *Sexualität* (relations, amour, sexualité), *Sexualaufklärung* (éducation sexuelle) et *Menschenrechte* (droits humains). Des moyens d'enseignement et des films adaptés à l'âge des élèves sont à disposition pour atteindre les objectifs. La problématique des loverboys peut être traitée dans ce cadre. Cela fait partie des compétences fondamentales des enseignants et enseignantes de préparer les contenus de leurs leçons de manière appropriée et d'enseigner de façon pédagogique. Des activités et des thèmes similaires sont intégrés dans le PER.

Pour les élèves à compter de la 8<sup>e</sup> année scolaire, il existe en outre l'offre d'éducation sexuelle de Santé bernoise<sup>7</sup>. Les thèmes suivants peuvent par exemple être abordés dans ce cadre : *sexualité*, *identité*, *autodétermination* et *transgression des limites*. Ces discussions de groupe sont financées par la Direction de la santé publique et de la prévention sociale et par la Direction de l'instruction publique. Si nécessaire, Santé bernoise conseille les enseignants et enseignantes sur la manière de traiter la thématique lors de l'enseignement et met du matériel à leur disposition<sup>8</sup>.

Le programme de prévention « Sortir ensemble et se respecter » permet également d'aborder la thématique. Ce programme national de promotion des relations amoureuses respectueuses et

<sup>4</sup> Lien vers la notice « Exploitation sexuelle » : [www.erp.be.ch/erp/fr/index/kindergarten\\_volksschule/kindergarten\\_volksschule/schulleitungen\\_undlehrpersonen/sexuelle\\_ausbeutung.html](http://www.erp.be.ch/erp/fr/index/kindergarten_volksschule/kindergarten_volksschule/schulleitungen_undlehrpersonen/sexuelle_ausbeutung.html)

<sup>5</sup> Lantana, service d'aide aux victimes de violence sexuelle : [lantana-bern.ch/](http://lantana-bern.ch/)

<sup>6</sup> Lehrplan 21 : [be.lehrplan.ch/](http://be.lehrplan.ch/)

<sup>7</sup> Santé bernoise, éducation sexuelle : [www.santebernoise.ch/nosactivites/education-sexuelle/](http://www.santebernoise.ch/nosactivites/education-sexuelle/)

<sup>8</sup> Affiches de Santé bernoise (en allemand) : [http://www.bernergesundheits.ch/wp-content/uploads/2017/09/sexaed\\_plakate\\_schule\\_grenzen\\_d.pdf](http://www.bernergesundheits.ch/wp-content/uploads/2017/09/sexaed_plakate_schule_grenzen_d.pdf)

Canton de Berne

non violentes a été développé car la violence n'est malheureusement pas rare dans les relations des jeunes. L'expérience montre que les jeunes transgressent souvent les limites et commettent des agressions lors de leurs rendez-vous et dans leurs relations amoureuses. Le programme « Sortir ensemble et se respecter » vise à promouvoir le respect dans les relations amoureuses des jeunes ainsi qu'à réduire la violence. Il s'adresse aux adolescents et adolescentes de 13 à 18 ans. Dans le cadre de neuf modules, les jeunes abordent les thèmes suivants : « définir ce que je veux dans une relation », « définir les abus dans une relation », « pourquoi les comportements abusifs », « comment aider les amis et amies en difficulté », « des exemples pour aider les amis et amies », « ce qu'on s'imagine à propos des relations », « les agressions sexuelles », « partager le pouvoir et communiquer » et « mes sentiments, mes réactions ». Un binôme (idéalement une femme et un homme) anime les modules. Après une phase pilote réussie dans des classes vaudoises et zurichoises et l'évaluation du programme par la Haute Ecole Sociale de Genève, le programme peut être mis en place dans toutes les écoles depuis 2018.

Destinataire

- Grand Conseil



**Kanton Bern**  
Canton de Berne

## Informations sur la thématique de la méthode « loverboy »

à l'intention des directions d'école, du corps enseignant et des professionnels intervenant dans les écoles

### Contexte

Les loverboys continuent de chercher leurs victimes principalement dans les pays d'Europe de l'Est. Il apparaît aujourd'hui que de plus en plus de mineurs vivant en Suisse tombent dans leurs filets (d'après le centre de consultation et de formation ACT 212). Le canton de Berne est aussi touché : des cas de suspicion ont été signalés.

Cette fiche d'information se propose d'aider les membres du corps enseignant et les autres professionnels intervenant dans les écoles à identifier les victimes potentielles, qui frappent généralement par un changement de comportement et d'apparence. Elle indique par ailleurs les services spécialisés bernois qui peuvent être contactés en cas de soupçon.

### Qu'est-ce que la méthode « loverboy » ?

Un loverboy est un trafiquant d'êtres humains et un proxénète. Souvent lui-même encore adolescent, il cherche ses victimes, des jeunes âgés le plus souvent de 12 à 18 ans selon la ligne d'appel nationale, dans les infrastructures de loisirs ou à proximité des écoles ainsi que dans les forums de discussion des réseaux sociaux. Il peut aussi parfois d'agir de femmes. Les garçons sont concernés au même titre que les filles : ils sont exploités dans les milieux homosexuels. Le loverboy feint le grand amour, fait des cadeaux aux mineurs, les séduit, les courtise tout en les rendant dépendants émotionnellement et en les éloignant de leurs amis et de leur famille. S'il arrive à les rendre dépendants, le loverboy exploite ses victimes pour gagner le plus d'argent possible. Il les force par exemple à la prostitution ou à la pornographie et les pousse à commettre des actes criminels. La forme de l'exploitation varie selon les cas et peut se traduire par différents actes punissables.

### Comment identifier une victime ?

Les filles et les garçons victimes de loverboys sont issus de diverses couches sociales. Ils vont encore généralement à l'école, sont en formation et habitent chez leurs parents. Les jeunes les plus menacés sont ceux qui manquent de confiance en eux et d'estime de soi.

Si vous remarquez que plusieurs des caractéristiques ci-dessous s'appliquent à un ou une élève, il est possible qu'il ou elle soit victime d'un loverboy, surtout s'il ou elle a un nouvel « ami ». Cet élève :

- est souvent absent-e ;
- a du mal à se concentrer durant les cours ;
- voit ses notes se dégrader ;
- s'habille soudainement de manière provoquante et sexy ;
- a soudainement beaucoup d'argent ainsi que des vêtements et des objets coûteux ;
- est constamment en train de chatter durant les pauses et dans la cour ;
- s'isole de ses amis et de ses parents ;
- se plaint de douleurs au bas-ventre, a des saignements et des problèmes psychosomatiques ;
- s'automutile.

Notamment le cumul de ces indicateurs peuvent sous-entendre qu'un ou une jeune peut être victime d'un loverboy. Naturellement, ces signes peuvent aussi apparaître chez les jeunes filles en pleine puberté.

En cas de suspicion, il convient dans un premier temps d'établir le dialogue avec les parents. Pour un tel délit, les enseignants et enseignantes sont aussi tenus de dénoncer au Ministère public et à la police (art. 48 de la loi du 11 juin 2009 portant introduction du code de procédure civile, du code de procédure pénale et de la loi sur la procédure pénale applicable aux mineurs [LicPM ; RSB 271.1]).

En cas de suspicion concrète, contactez la police cantonale bernoise !



Kanton Bern  
Canton de Berne

## Services spécialisés dans le canton de Berne

Les services spécialisés suivants connaissent la problématique des loverboys et peuvent être consultés en cas de soupçon :

### LANTANA

[www.lantana-bern.ch](http://www.lantana-bern.ch), service d'aide aux victimes de violence sexuelle, Aarberggasse 36, 3011 Berne  
[info@lantana-bern.ch](mailto:info@lantana-bern.ch), téléphone : 031 313 14 00

### VISTA

[www.vista-thun.ch](http://www.vista-thun.ch), service d'aide aux victimes de violence domestique et sexuelle, Bälliz 49, 3600 Thoune  
[info@vista-thun.ch](mailto:info@vista-thun.ch), téléphone : 033 225 05 60

### Centre de consultation LAVI Bienne

(Région Bienne, Jura-bernois, Seeland)

[www.centrelavi-bienne.ch](http://www.centrelavi-bienne.ch) Service d'aide aux victimes de violence sexuelle, Rue de l'Argent 4, 2502 Bienne  
[sav@centrelavi-bienne.ch](mailto:sav@centrelavi-bienne.ch) téléphone : 032 322 56 33

### FIZ

[www.fiz-info.ch](http://www.fiz-info.ch), Fachstelle Frauenhandel und Frauenmigration, Badenerstrasse 682, 8048 Zurich,  
[contact@fiz-info.ch](mailto:contact@fiz-info.ch), téléphone : 044 436 90 00

## Offre pour la prévention

### Santé bernoise

[www.bernergesundheits.ch](http://www.bernergesundheits.ch), éducation sexuelle, [sexualpaedagogik@beges.ch](mailto:sexualpaedagogik@beges.ch), téléphone : 031 370 70 80 (consultations possibles en français)

*Remarque* : à compter de la 8H, Santé bernoise organise des discussions de groupe avec les élèves. Des thèmes d'éducation sexuelle tels que la *sexualité*, l'*identité*, l'*autodétermination* et la *transgression des limites* y sont abordés. Ces discussions sont financées par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale et par la Direction de l'instruction publique. Si nécessaire, Santé bernoise conseille les enseignants et enseignantes sur la manière de traiter la thématique des loverboys en cours et leur fournit du matériel didactique.

## Ligne d'appel nationale

### ACT212

Contactez le centre ACT212 en cas de questions ou de soupçon ou lui signaler un cas par téléphone ou en ligne.

[www.act212.ch](http://www.act212.ch), Centre de consultation et de formation contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle et ligne d'appel nationale, téléphone : 0840 212 212 (consultations possibles en français)

*Remarque* : ACT212 forme des spécialistes sur la problématique des loverboys. ACT212 peut également se rendre dans les écoles pour en parler dans les classes.

**Office de l'enseignement préscolaire  
et obligatoire, du conseil et de l'orientation**

sig. Erwin Sommer  
Chef de l'office

---

**De:** Cuttat Marcel, BKD-GS-FUD <marcel.cuttat@be.ch>  
**Envoyé:** vendredi 17 janvier 2020 11:57  
**À:** ...  
**Objet:** Commission de l'enseignement du Grand Conseil de Genève, audition le mercredi 22 janvier 2020 à 17h05  
**Pièces jointes:** 2018.RRGR.207-RRB-F-173627.pdf

A Madame de Chastonay, Présidente de la Commission de l'enseignement du Grand Conseil de Genève

Madame la Présidente,

Votre demande m'est bien parvenue. La question que vous soulevez est une question qui reste malheureusement d'une actualité brûlante dans notre canton puisqu'il semble que cinq nouveaux cas de jeunes filles et de jeunes garçons pris dans les mailles odieuses de personnes malintentionnées ont été annoncés aux organes responsables du canton de Berne.

Vous trouvez pour votre information en fichiers attachés la dernière motion à laquelle nous avons répondu sur le sujet des « loverboys » ainsi que la notice d'information que nous avons largement porté à la connaissance du personnel dans nos écoles et institutions. Cette notice est en phase de révision, quelques ajouts y seront apportés pour 2020.

Cela dit, il ne me sera pas possible de me déplacer pour une audition à Genève le 22 janvier prochain. Je ne sais en outre pas si je suis bien la personne la plus appropriée pour répondre à vos interrogations. Si vos questions devaient porter en priorité sur les canaux et les mécanismes mis en place dans mon canton pour informer, notamment dans les écoles, il serait probablement plus enrichissant pour vous d'entendre une personne plus proche du terrain, le responsable de l'école obligatoire pour la partie francophone du canton ou un inspecteur scolaire. Si vos interrogations devaient porter plutôt sur les expériences faites dans les procédures de détection, d'annonce, puis de suivi et d'aide apportée aux victimes, c'est peut-être un intervenant ou une intervenante d'une des institutions spécialisées mandatées dans mon canton pour ces situations que vous auriez intérêt à auditionner.

Je vous prierais, dans cet esprit, de préciser votre demande que nous puissions vous aider à obtenir les réponses les plus pertinentes possibles, dans la mesure où les documents joints ne devaient pas constituer une base suffisante vous permettant d'engager une transposition dans votre canton.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes salutations les meilleures,

Marcel Cuttat  
Secrétaire général

**Marcel Cuttat**, Secrétaire général  
Téléphone [+41 31 633 83 09](tel:+41316338309) (direct), portable [+41 79 702 06 30](tel:+41797020630), [marcel.cuttat@be.ch](mailto:marcel.cuttat@be.ch)

**Direction de l'instruction publique et de la culture**  
Sulgeneckstrasse 70, CH-3005 Berne  
Téléphone [+41 31 633 85 11](tel:+41316338511), [www.be.ch/inc](http://www.be.ch/inc)